

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 mai 2025

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil de la MRC, située au 2727, boulevard Dionne, à Saint-Georges, le 21 mai 2025, à 19 h 45.

Sont présents :

M. Frédéric Poulin	La Guadeloupe
M. Léon Drouin	Lac-Poulin
M. Alain Veilleux	Notre-Dame-des-Pins
M. Jean-Marc Doyon	Saint-Benoît-Labre
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière
M. Carl Gilbert	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Francis Bélanger	Courcelles-Saint-Évariste
M. Claude Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Michel Breton	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Karine Champagne	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Yvan Paré	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Sylvain Veilleux	Saint-René
M. André Lapointe	Saint-Simon-les-Mines
M. Alain Chabot	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Dany Quirion, maire de Saint-Honoré-de-Shenley, accompagné de monsieur Eric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet, monsieur Dany Quirion.

2025-05-076

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alain Chabot, appuyé par monsieur Michel Breton et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 avril 2025;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 13 mai 2025;
 - 3.3. Demande d'aide financière Véloce III;

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Le 21 mai 2025

- 3.4. Rapport FRR, volet 2, au 31 mars 2025;
- 3.5. Rapport annuel PGMR 2024;
- 3.6. Réflexion mandat de la préfecture/ Projet de loi 57;
- 4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Signature innovation/ suivi :
 - Infrastructure;
 - Promotion;
 - 4.2. Investissements MTQ 2025-2027;
 - 4.3. Suivi travaux siège social;
- 5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité;
 - 5.2. Résolution d'intention révision du schéma d'aménagement et de développement;
- 6. Gestion du personnel :
 - 6.1. Embauche d'une agente de développement territorial (volet culture);
- 7. Correspondance;
- 8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
- 9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels;
 - 9.2. Rapport périodique CSP;
 - 9.3. Fonds culturel 2025;
 - 9.4. Statistique CUA;
- 10. Divers :
 - 10.1. Nos milieux de vie en action;
 - 10.2. Atelier de formation Plan climat;
 - 10.3. Dossier médecin;
- 11. Période de questions;
- 12. Clôture de la séance.

2025-05-077

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 16 AVRIL 2025

Il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur Francis Bélanger et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 16 avril 2025 tel que rédigé par le directeur général.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 MAI 2025

Le directeur général dépose le procès-verbal du comité administratif du 13 mai 2025 à titre d'information.

2025-05-078

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE (VÉLOCE III, VOLET 3)

Attendu que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III, volet 3, Entretien de la Route verte) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif;

Attendu que la Route verte est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimée à 25 613 \$, et que ce montant est demandé au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gabriel Giguère, appuyé par monsieur Sylvain Veilleux et résolu unanimement, d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de 25 613 \$, dans le cadre de Véloce III, volet 3.

2025-05-079

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VÉLOCE III, VOLET 2

Attendu que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 309 876,70 \$ plus les taxes applicables, soit 325 331.80 \$ taxes nettes et que l'aide financière demandée au Ministère est de 50 %, soit 162 665,90 \$;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Carl Gilbert et résolu unanimement, que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Le 21 mai 2025

que le directeur général, Eric Paquet, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2025-05-080

RAPPORT FRR VOLET 2 AU 31 MARS 2025

Attendu le dépôt aux maires du Rapport d'activités du Fonds régions et ruralité au 31 mars 2025;

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du rapport et qu'il s'en estime satisfait;

Attendu que ce rapport doit être approuvé par le conseil pour sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par monsieur Claude Lachance, appuyé par monsieur Alain Veilleux et résolu unanimement, d'approuver le Rapport d'activités au 31 mars 2025 du Fonds régions et ruralité tel que déposé et d'en autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2025-05-081

RAPPORT ANNUEL PGMR 2024

Attendu le dépôt du rapport annuel PGMR 2024;

Attendu que ce rapport est commenté par le directeur général aux élus;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par monsieur Alain Chabot et résolu unanimement, d'approuver le rapport annuel PGMR 2024.

2025-05-082

RÉFLEXION MANDAT DE LA PRÉFECTURE/ PROJET DE LOI 57

Le directeur général dépose aux membres du comité le projet de loi 57 dans lequel il est prévu que le mandat d'un préfet élu par cooptation aura une durée de quatre ans tout en permettant à une municipalité régionale de comté de prévoir que ce mandat ne dure que deux ans.

Après discussions, il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par monsieur Alain Chabot et résolu unanimement de recommander au prochain conseil des maires d'établir la durée du mandat pour une période de deux ans.

La résolution finale suivant la prise de position du conseil devra suivre dès la séance suivant l'élection générale de novembre 2025.

SIGNATURE INNOVATION / SUIVI – INFRASTRUCTURE - PROMOTION

Le directeur général dresse un portrait aux élus sur l'état d'avancement du projet Signature innovation tant au niveau infrastructure que promotion.

INVESTISSEMENTS MTQ 2025-2027

Est déposée aux élus la programmation approuvée 2025-2027 concernant les investissements du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan.

CARTOGRAPHIE DE LA ZONE INONDABLE/ CADRE NORMATIF

Est déposée aux élus une lettre adressée à monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et cosignée par le préfet concernant la méthodologie et les normes relatives aux zones inondables par embâcles de glace et des impacts majeurs que cela apporterait sur notre territoire.

SUIVI TRAVAUX SIÈGE SOCIAL

Un résumé des travaux restant à effectuer est fait aux élus.

2025-05-083

RÉSOLUTION D'INTENTION RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Attendu que le second Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Beauce-Sartigan est entré en vigueur le 1^{er} avril 2005;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) le 22 mai 2024 et que celles-ci sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2024, en prévision de moderniser le cadre en aménagement du territoire;

Attendu que la ministre des Affaires municipales peut demander à une MRC de réviser son SAD pour assurer la conformité de ce dernier aux nouvelles OGAT;

Attendu que la MRC a reçu cette demande de la ministre afin d'entreprendre la révision du SAD;

Attendu que la MRC bénéficie d'une aide financière pour la soutenir dans la mise à jour du SAD afin d'y intégrer les nouvelles OGAT;

Attendu que la MRC dispose d'une période de trois (3) ans, qui débutait le 1^{er} décembre 2024 et qui devrait prendre fin le 30 novembre 2027, afin de réaliser la révision du SAD;

Attendu que l'article 54 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), prévoit que le conseil de la MRC doit aviser la ministre et chaque organisme partenaire de son intention d'entreprendre le processus de révision de son SAD;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Veilleux, appuyé par monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement :

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Le 21 mai 2025

- Que la MRC de Beauce-Sartigan déclare son intention d'entreprendre la révision de son Schéma d'aménagement et de développement à compter de l'été 2025 ou suivant l'entrée en poste d'une nouvelle ressource en aménagement du territoire;
- Que la présente résolution soit transmise à la ministre et aux organismes partenaires.

2025-05-084

EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (VOLET CULTURE)

Attendu que suite à l'affectation de madame Pascale Dupont au poste d'agente de développement du territoire en février dernier par résolution du conseil, le poste au développement culturel est devenu vacant;

Attendu que la direction générale a entrepris des démarches dans le but de combler ce poste;

Attendu que suite au processus une personne a été retenue;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par monsieur Yvan Paré et résolu à l'unanimité, d'embaucher madame Marie-Soleil Gilbert à titre d'agente de développement du territoire (volet culturel) à l'échelon 9 groupe 4 de la convention collective et ce rétroactivement au 5 mai 2025.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose et commente le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport périodique CSP;
- Fonds culturel 2025;
- Statistique CUA.

NOS MILIEUX DE VIE EN ACTION

Le directeur général rappelle aux élus que la journée Nos milieux de vie en action se tiendra le 6 juin 2025. L’activité se déroulera sur les territoires de Lévis et des MRC de Bellechasse, Nouvelle-Beauce et Lotbinière.

ATELIER DE FORMATION PLAN CLIMAT

Les maires sont invités à réserver la date du 4 juin prochain à leur agenda pour une rencontre de formation Plan climat offerte par l’UMQ. Cette formation qui s’adresse aux maires et aux directions générales se fera en collaboration avec la MRC de Beauce-Centre (une séance en après-midi et une autre en format 5 à 7).

DOSSIER MÉDECIN

Suite au manque criant de médecin dans notre MRC, le maire de Saint-Georges, monsieur Claude Morin, informe les membres du comité qu’une invitation sera faite à de futurs médecins afin que ceux-ci puissent venir visiter notre territoire et tenter de les convaincre d’y venir faire leur pratique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est adressée au conseil.

2025-05-085

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Gabriel Giguère, appuyé par monsieur Sylvain Veilleux et résolu à l’unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 20.

Dany Quirion, préfet

Eric Paquet, directeur général